BABY RUGBY

INSCRIPTION 2021-2022

Bienvenue au Coq Bouconne

Vous venez de rejoindre la grande famille du Coq Bouconne. Au nom de tous ses membres nous vous souhaitons la bienvenue.

Nous sommes une association à but non lucratif et ambitionnons que chacun d'entre vous puisse s'épanouir et trouver sa place au sein de notre famille.

Chaque membre, bénévole ou même sympathisant, met tout en œuvre pour vous permettre, à vous ou à votre enfant, d'exercer la pratique du rugby dans les meilleures conditions.

Le coq Léguevinois, club à taille humaine, nourrit des ambitions sportives à tous les niveaux : Ecole de Rugby (EDR), Pôle Jeunes et Séniors.

L'Ecole de Rugby (Léguevin, Pibrac et Brax), accueille environ 140 enfants (filles et garçons) de 3 à 14 ans (Baby, M6 à M14).

L'encadrement est assuré par plus de 20 éducateurs, un directeur technique en charge de l'application et du suivi du projet sportif de l'Ecole de Rugby, et d'une dizaine d'administratifs, ***tous bénévoles****.*

Notre école est labellisée par la Fédération Française de Rugby. C'est une reconnaissance de notre sérieux dans les domaines de l'accueil, de l'accompagnement de la formation, de l'encadrement des joueurs et du développement de l'activité.

« LE RUGBY EST UN JEU ET UN PLAISIR »

« Solidarité, Respect, Développement de ses ressources »

N'hésitez pas à nous rejoindre pour découvrir notre sport où chacun, enfant et parent, peut trouver sa place dans un cadre convivial.

BABY RUGBY

INSCRIPTION 2021-2022

AFFILIATION AU BABY RUGBY du COQ BOUCONNE

Inscription au Baby Rugby = **100** €

Le prix de l'inscription comprend pour chaque enfant :

- 1 paire de chaussettes
- 1 short
- 1 maillot
- 1 gourde
- 1 casquette
- 1 sac

Nous vous demandons d'être rigoureux lors de la constitution du dossier d'inscription.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

- **Pour les nouveaux adhérents : 2 cours d'essais sont proposés.**
- **Pour tous : lorsque vous recevez le lien FFR pour la licence = 15 jours seulement pour finaliser votre inscription.**

LES PIÈCES SUIVANTES SONT A FOURNIR IMPÉRATIVEMENT:

- Certificat médical fédéral de non contre-indication à la pratique du rugby (à récupérer via le lien envoyé par la FFR sur votre messagerie).
- Fiche de renseignement.
- Attestations et autorisations.
- Autorisation de soins FFR.
- Fiche de Don au Coq Bouconne.
- Règlement de l'inscription.
- Toutes demandes CE de remboursement.
-

Pièces additionnelles uniquement pour les nouveaux inscrits:

- Photocopie d'une pièce d'identité recto/verso
- Bon de commande équipement joueur
- Règlement équipement

BABY RUGBY

INSCRIPTION 2021-2022

BON DE COMMANDE JOUEUR

Nom : ……, Prénom : ……..……,

Tél : ……, Mail: ……, Catégorie : ……..

Le Coq Bouconne Rugby, ne fera aucun échange pour des problèmes suivants:

- Mauvais entretien lavage, séchage, ….
- Erreur de taille

PRIX TOTAL:	DATE & SIGNATURE:

EQUIPEMENT	TAILLE	COUT
SHORT		CLUB
CHAUSSETTES		
MAILLOT		

Chèque à l'ordre du « Coq Bouconne Rugby »

CLUB

SHORT
4XS, 3XS, 2XS, XS, S, M, L, XL, 2XL

CHAUSSETTES
28/31, 32/36, 37/40, 41/44, 45/48

GOURDE 75 ml

SAC 42,5 x 34,5

Casquette club

MAILLOT
4XS, 3XS, 2XS, XS,
S, M, L, XL, 2XL, 3XL, 4XL

BABY RUGBY

INSCRIPTION 2021-2022

FICHE DE RENSEIGNEMENT

A remplir par le club
N° de Licence
……..

NOM : ……

Prénom : ……..

Date de naissance : …… /……/…… Lieu de naissance : …… ;……..

Adresse : ……

Code Postal : …… Ville : ……

Téléphone domicile : ……/……/……/……/…… Portable joueur (facultatif) : …/……/……/……/……

Père ou tuteur	Mère ou tutrice
NOM : ……	NOM : ……
Prénom : ……	Prénom : ……
Adresse : (Si différente de celle de l'enfant) …… …… ……	Adresse : (Si différente de celle de l'enfant) …… …… ……
Profession : ……	Profession : ……
Employeur :	Employeur : ……
Portable Personnel : ……/……/……/……/……	Portable Personnel : ……/……/……/……/……
E-mail : ……	E-mail : ……

Parent référent : ☐ père ☐ mère (cocher le parent à joindre en priorité)

En cas d'urgence, personne à prévenir (si différents des parents) :

NOM : …… Téléphone : ……/……/……/……/……

Médecin traitant : Docteur …… Téléphone : ……/……/……/……/……

Etablissement de soins choisi :

Hôpital : …… Clinique : ……

Numéro de Sécurité Sociale : | | | | | | | | | | | | | | |

Complémentaire Santé : Organisme : …… N° Adhérent : ……

Antécédents médicaux : ……

Allergies médicamenteuses : ☐ Oui …… ☐ Non

Autres allergies : ☐ Oui…… ☐ Non Si oui, préciser :……

Nom du comité d'entreprise (Si Airbus préciser si Operations ou SAS):……

Besoin d'une attestation de paiement : ☐ Oui ☐ No

BABY RUGBY

INSCRIPTION 2021-2022

ATTESTATIONS ET AUTORISATIONS

Je soussigné(e) Madame, Monsieur……(Père, mère, tuteur) représentante légal de ……, né(e) le…….

☐ que je m'engage à faire participer mon enfant aux entraînements, matchs, stages, tournois organisés par l'école de rugby du Coq Bouconne. Tout au long de l'année, l'enfant et/ou les parents seront sollicités pour participer à la vie du club (chef plateau, bourriches, vente de calendriers, repas des partenaires, lotos, tournois, autres évènements, etc….); je m'engage à y répondre favorablement.

☐ Je m'engage à ce qu'un des parents soit présent lors de l'entrainement et des activités proposées.

☐ je certifie que mon enfant est bien couvert par une assurance Responsabilité Civile et également couvert pour les risques occasionnés à des tiers

☐ après les matchs et entraînements. Je m'engage à récupérer mon enfant dès la fin de l'évènement. La responsabilité des dirigeants ne saurait être mise en cause, en cas d'accident ou autre.

☐ je décharge l'école du rugby du Coq Bouconne, ses responsables et le club de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'affaires personnelles (vêtements, portables, Iphone, bijoux, etc…..) sur les terrains, autour des terrains ainsi que dans les vestiaires.

J'autorise par la présente que des photos et vidéos de mon enfant prises dans le cadre de la pratique du rugby soient faites et diffusées si besoin sur tous les médias ou supports de communication du Coq Léguevinois (reportages vidéos et audio, presse écrite, calendriers, bulletins d'information, site web…).

oui : ☐ non : ☐

J'autorise par la présente les éducateurs de l'école de rugby du Coq Bouconne, les dirigeants et bénévoles de l'association ou d'autres parents ayant des enfants inscrits au club à accompagner avec leur véhicule personnel, mon enfant depuis le stade de rugby de Léguevin vers les différents lieux de compétition ou d'entraînement, aller et retour.
oui : ☐ non : ☐

J'autorise aussi, que mon enfant soit transporté en Bus.
oui : ☐ non : ☐

☐ Je reconnais avoir pris connaissance de la Charte et du règlement intérieur de l'école de rugby du Coq Bouconne.
L'inscription à l'école de rugby du Coq Bouconne implique l'acceptation du règlement intérieur et des chartes.

Date :

Signature du Représentant légal:

Signature du père:

Signature de la mère:

BABY RUGBY

INSCRIPTION 2021-2022

DON AU COQ BOUCONNE

FAITES UN DON A L'ASSOCIATION DU COQ BOUCONNE ET BENEFICIEZ D'UNE REDUCTION D'IMPÔTS

Ce don permettant une réduction d'impôt de 66%		
Exemple 1	**Exemple 2**	**Exemple 3**
Pour un don de 100€→ Réduction d'impôt de 66€ Coût réel pour le donateur 100 – 66 = 34€	Pour un don de 200€→ Réduction d'impôt de 132€ Coût réel pour le donateur 200 – 132 = 68€	Pour un don de 260€→ Réduction d'impôt de 171.60€ Coût réel pour le donateur 260 – 171.60 = 88.40€
Ces dons nous permettront d'améliorer le fonctionnement de l'association, l'achat de matériel, d'équipement sportif pour les enfants, cadeaux de Noël, bus, etc…… Impots.gouv.fr: https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/jai-fait-des-dons-une-association-que-puis-je-deduire		

☐ **OUI, JE SOUHAITE SOUTENIR LE COQ BOUCONNE DANS LE DÉVELOPPEMENT DU RUGBY EN FAISANT UN DON**

Nom: …….. Prénom: ……

Adresse:……

Code Postal: …… Ville: ……

Téléphone: …… E-mail: ……..

LICENCE

N° de licence FFR -_____ Catégorie dans laquelle joue le joueur: _____

MON DON

Montant du don: ……..

Mode de versement: Chèque ☐ ou Espèce ☐

☐ **NON, JE NE SOUHAITE PAS FAIRE UN DON**

Connaissez-vous un artisan, entreprise, ou entité désirant devenir mécène ou partenaire du coq Léguevinois ?

Cette indication permettra à la commission mécénat/partenariat de venir vous expliquer notre démarche.

Si oui, veuillez préciser les coordonnées de la ou des entreprises ou entités concernées :

-……

-……..

Souhaitez-vous participer à une réunion d'informations concernant les thèmes du bénévolat, du mécénat ou du partenariat : · Oui · Non

BABY RUGBY

INSCRIPTION 2021-2022

CHARTE DU JEUNE JOUEUR ET DE LA JEUNE JOUEUSE

Une charte, c'est : des droits, des devoirs, des règles à respecter.
Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement !

Le jeune vient à l'école de Rugby pour être formé en tant que joueur et de lui transmettre la passion de rugby ainsi que ses valeurs.		
Droits du jeune joueur et de la jeune joueuse	**Devoirs du jeune joueur et de la jeune joueuse**	**Règles de vie à respecter**
Le jeune joueur ou jeune joueuse a droit : - à une formation de qualité, - à un développement en « bonne santé », - au plaisir du jeu, qui ne va pas sans la possibilité d'initiatives et le risque d'erreurs, - à du temps de jeu, en compétition, - au respect de ses éducateurs, dirigeants, adversaires et de tout l'environnement, en match notamment - à l'expression auprès des responsables des problèmes qu'il pourrait rencontrer, - à la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès, de ses difficultés. - a le droit à l'erreur nul a la science infuse.	Le jeune joueur ou jeune joueuse a le devoir : - d'être assidu et ponctuel, pour ne nuire ni à sa formation ni au groupe, - d'être appliqué et à l'écoute, de chercher à atteindre son « meilleur niveau », - d'être respectueux des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, de son équipement, du matériel et des installations, - d'être présent aux matchs et tournois auxquels le club participe. - de porter la tenue de sport OFFICIELLE DU CLUB lors des matchs. **- de porter le protège-dents lors des entraînements et des rencontres.** - prévenir son responsable administratif et/ou éducateur en précisant la raison et la durée de son absence.	Le jeune joueur ou jeune joueuse a le devoir : - de connaître les règles de vie du groupe, - de les respecter, - de participer aux petites tâches matérielles quand on le lui demande ou même spontanément : rangement du matériel, propreté des lieux, etc… - de gérer de manière responsable son équipement personnel, - de transmettre à ses parents toutes les infos qui leur sont destinées. - de donner en toutes circonstances une bonne image de son club. - Le joueur rejette toute forme de violence physique ou verbale, de vandalisme ou de tricherie. - Le joueur est responsable de ses actes et en assume la responsabilité en cas de sanction disciplinaire sportive ou extra-sportive (comportement hors du terrain sanctionné par les dirigeants du club).
Il a aussi droit : - au respect de sa personnalité, de ses convictions, voire de sa différence, - à l'attitude exemplaire de ses éducateurs, dirigeants, partenaires et adversaires, - à un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs, s'il vient à sortir du « droit chemin»	Il a aussi le devoir : - d'accepter en toutes circonstances les décisions des responsables, - d'accepter le partage du temps de jeu, des honneurs ou des reproches.	Il a aussi le devoir : - d'être un compagnon agréable dans la vie de groupe, - d'accepter, voire d'aider, ceux qui auraient des difficultés, - d'accepter et de respecter les « différences »

BABY RUGBY

INSCRIPTION 2021-2022

CHARTE DES PARENTS

Une charte, c'est : des droits, des devoirs, des règles à respecter.
Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement !

Les parents ont comme mission d'accompagner et aider le club dans la formation sportive de leurs enfants et de participer activement au sein de la structure à travers les différentes évènements.

Les parents sont une composante importante de la vie du club : leur implication à tous les niveaux contribue au bon fonctionnement et à la convivialité du rugby. L'éducation sportive de son enfant suppose cependant que, prioritairement, le parent laisse l'éducateur et les dirigeants du club agir et n'interviennent pas de façon intempestive que ce soit lors des entraînements ou lors des matchs.

Droits des parents	Devoirs des parents	Règles de vie à respecter
Ils ont droit : - à une formation et un encadrement de qualité pour leur enfant, - à une pratique « en sécurité » sur le terrain et en dehors, - à une information sur les activités, les comportements, les évolutions de leur enfant, - au respect de toutes les composantes de l'école de Rugby, - au partage de temps d'échange et de convivialité que doit organiser le club.	Ils ont le devoir : - d'adhérer au projet Sportif et Éducatif du Club, - de considérer l'EDR comme un lieu de Formation et d'éducation, - de prévenir en cas d'absence, limitée à des motifs réels et sérieux, - de ne pas « prendre position » dans le domaine sportif, - d'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires : respecter les enfants, l'arbitre, l'environnement. Derrière les barrières et non sur le terrain. - de considérer la compétition comme un « moyen de formation », - de se tenir à l'écart mais de se mettre à la disposition des éducateurs et dirigeants en cas de besoin	Ils ont le devoir : - de veiller à l'assiduité de l'enfant et à la ponctualité, tant pour le début des activités que pour les départs et les retours, - d'aider l'enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie de groupe, - de s'intéresser auprès de l'enfant à l'activité, aux progrès, aux difficultés éventuelles, - d'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la « vie » de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité, - d'être toujours joignables afin que l'équipe d'encadrement puisse les contacter en cas de blessure de leur enfant.
Ils ont aussi le droit : - de faire des propositions constructives, - de participer et de s'investir, mais uniquement dans le cadre défini par les responsables,	Ils ont aussi le devoir : - de se tenir à l'écart de l'activité, s'ils n'ont pas été invités à participer, - d'être disponibles, en cas de besoin réel, à la demande des éducateurs ou dirigeants.	Ils doivent aussi : - respecter les éducateurs, administratifs et dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur enfant, - être un « partenaire » dans l'évolution de leur enfant.

BABY RUGBY

INSCRIPTION 2021-2022

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

A lire avec votre enfant

Article 1: L'école de rugby est responsable de la sécurité et de la santé des enfants pendant les activités d'initiation, d'entraînements, de loisirs organises par elle et lors des rencontres et déplacements ou elle est engagé.
En dehors de ces périodes, les parents sont responsables des agissements de leur enfant et des dégâts matériels ou physiques causés par lui.

Article 2: Après le dépôt du dossier complet l'enfant est inscrit auprès de la FFR qui retourne à l'école de rugby une carte d'affiliation et une licence d'assurance. Les enfants n'ayant pas une licence à la fin de la période d'inscription ne pourront pas rentrer aux terrains (entrainements et matchs).

Article 3 : Le planning des horaires d'entraînements et d'initiation est confirmé en début de saison :
Parents et enfants sont tenus de respecter ces horaires de début et de fin d'entraînements. L'accueil est assuré 10 minutes avant le début de l'entraînement. La responsabilité des dirigeants ne saurait être mise en cause, en cas d'accident ou autre, avant cette heure de rendez-vous.

Aux horaires de fin d'entraînements les parents ou responsables doivent être présents afin de récupérer l'enfant ; après ces horaires, l'école de rugby se décharge de toute responsabilité.

De façon générale, les lieux d'entraînement et initiation sont aux terrains du stade du rugby de Léguevin. Déplacements et compétition : un calendrier est établi et porté à la connaissance des parents par les responsables de l'EDR.

Article 4 : Lors des matchs ou entraînements, tous dégâts, vols ou dégradations de matériels sont à la charge des parents de l'enfant concerné.

Article 5 : Les parents seront prévenus verbalement puis par courrier :

- Si manque d'assiduité de l'enfant tant aux entraînements qu'aux compétitions.
- Comportement irrespectueux de l'enfant envers un adulte encadrant ou d'autres enfants.

En cas de non-respect des consignes données par l'éducateur lors des entraînements ou des matchs :
Au bout de 3 avertissements verbaux, l'enfant sera écarté de l'exercice. Après avoir été réintégré, si l'enfant récidive et obtient à nouveau 3 avertissement, il sera exclu de cet entraînement Si cet état de fait se répété, les parents seront convoqués par le responsable de l'école de rugby.
La sanction sera l'exclusion définitive de l'école de rugby.
Les parents des enfants remarqués l'année précédente pour leurs comportements irrespectueux envers les éducateurs, administratifs, d'autres enfants, seront prévenus en septembre.

Article 6 : Des responsables administratifs et des éducateurs sont désignés en début de saison. Ils coordonnent les activités de toutes les équipes. Le responsable éducatif/administratif est l'interlocuteur privilégié des parents hormis pour les questions techniques qui concernent plutôt le responsable sportif.

La communication et les relations entre le parent, les éducateurs ou tout responsable de l'équipe encadrante sont fondées sur la confiance mutuelle et le respect de l'autre et de ses différences. **Toute forme d'agressivité est bannie et sera sanctionné.** Le parent se doit de respecter les éducateurs et administratifs et tout autre bénévoles qui s'investissent au sein de l'école du rugby.

Tout comportement nuisible ou tout manquement délibéré d'un membre de l'association autre qu'un dirigeant, qu'un éducateur ou qu'un joueur aux règles de conduites définies plus haut fera l'objet de sanctions proportionnées décidées et mises en œuvre par le bureau du club.

BABY RUGBY

INSCRIPTION 2021-2022

Article 7 : Les sanctions seront proportionnelles à la gravité des faits reprochés et à leur répétition. Elles pourront être :

- l'avertissement formel (par écrit et remis en main propre contre signature) ;
- la suspension temporaire (d'une semaine à une saison) ;
- l'exclusion définitive de l'association.

Au titre de peine complémentaire, les sanctions pourront aussi exiger la réparation des dommages et préjudices causés le cas échéant.

Article 8 : Les sanctions seront arrêtées par le bureau de l'association, à la majorité des membres présents tant pour l'opportunité de sanctionner que pour le niveau de sanction à adopter. En cas d'égalité lors du vote, la voie du président est prépondérante.

Article 9 : **En cas d'absence à une activité (entraînement, match, …), le responsable éducatif et administratif, DOIT ÊTRE PRÉVENU.** Une feuille de présence est tenue à jour aussi bien aux entraînements, matchs, tournois, évènements et sorties.

Article 10: Les problèmes éventuels de santé d'un enfant doivent être signalés par écrit sur le formulaire spécifique remis à l'inscription.

Article 11 : En cas de blessure à l'entraînement ou en match, il est fortement conseillé de faire une déclaration d'accident. S'adresser au responsable administratif de la section.

Un certificat médical de non contre-indication à la reprise du rugby vous sera demandé afin que votre enfant ait accès au terrain. Sans certificat votre enfant ne pourra pas accéder aux terrains ! Le certificat médical de non contre-indication à la reprise du rugby est également exigé lors de suivis à cause des maladies de croissance.

Article 12 : Toute action de promotion ou de communication concernant l'école de rugby, devra être coordonnée et recevoir l'accord préalable des responsables de l'école.

Article 13 : OBLIGATIONS ÉDICTÉES PAR LA FFR:

- Lors de matchs, tournois et entraînements les parents ainsi que toutes les personnes ne participant pas directement à la compétition doivent se tenir derrière les barrières de sécurité.
- Le protège-dents est rendu obligatoire par la F.F.R., **l'enfant ne portant pas de protège-dents ne sera pas admis sur le terrain.**

Article 14 : Les crampons à vis en métal sont interdits avant la catégorie M14, les parents doivent vérifier leur bon état.

Article 15: Nous comptons sur la présence des proches des joueurs à l'occasion des matchs à Léguevin et lors des déplacements pour soutenir vos enfants. Pour ce qui est des déplacements en voiture, il est demandé aux parents de s'inscrire le mercredi auprès du responsable d'équipe afin de connaître le nombre de véhicules présents le samedi car le club n'a pas le budget nécessaire pour fournir des bus à chaque déplacement.

S'il venait à manquer de voiture pour emmener les enfants nous serons dans l'obligation de déclarer forfait.
Les parents s'engagent à ne pas créer de poursuites judiciaires à l'égard des chauffeurs, en cas d'accident de la circulation.
Les parents doivent se tenir informés aussi bien des horaires de départ que de retour de leur enfant. Horaires variables selon les rencontres.

Article 16: Lors de déplacement en bus, les enfants doivent rester assis, ceinture de sécurité attachée tout au long du trajet. Au retour, les parents ou responsables de l'enfant sont tenus de le récupérer à l'heure notifiée.
Tous les licenciés qui partent avec le bus doivent rentrer avec jusqu'au stade de Léguevin. Lorsque des places sont disponibles les parents peuvent prendre le bus avec leurs enfants moyennant une participation.

Article 17: L'inscription à l'école de rugby du Coq Bouconne implique l'acceptation du présent règlement intérieur.